

ASSURA.

Reconnaissance membres vdms-asmm

- o Les membres du vdms-asmm seront reconnus par Assura dès le 1^{er} novembre 2021 dans l'assurance complémentaire « Natura » pour les formes de thérapie suivantes:

«Massage des zones réflexes du pieds» chiffre tarifaire 1052

«Drainage lymphatique» chiffre tarifaire 1066

La reconnaissance des membres du vdms-asmm se fait chez Assura **sans enregistrements supplémentaires** auprès d'un office d'enregistrement.

- o Assura vérifie la reconnaissance du/de la thérapeute concerné(e) sur la base de la liste des membres envoyée trimestriellement par la direction du vdms-asmm.
- o La facturation est effectuée par la personne assurée elle-même, il n'y a donc pas de facturation directe du thérapeute à Assura. La facturation doit être effectuée conformément au tarif 590.

En cas de questions/d'incertitudes, veuillez contacter par téléphone ou par e-mail le secrétariat du vdms-asmm.